

Diesel Organic Cleaner

Date de révision: 31.03.2025

Code du produit: 2195

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Diesel Organic Cleaner

UFI: AT35-AV38-NMR1-S1GK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Liquide de nettoyage pour le système d'alimentation essence

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: CTP GmbH
Rue: Saalfelder Strasse 35h
Lieu: D-07338 Leutenberg
Téléphone: +49 (0)36734 230-0
E-mail: msds@bluechemgroup.com
Interlocuteur: Jens Moeller, Dipl.-Chem.
Internet: www.bluechemgroup.com

Téléfax: +49 (0)36734 230-22
Téléphone: +49 (0)36734 230-19

1.4. Numéro d'appel d'urgence: GBK GmbH: +49-(0)6132-84463 (24/7)

Information supplémentaire

Numéro d'article: 1293

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225
Eye Irrit. 2; H319
STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Diesel Organic Cleaner

Date de révision: 31.03.2025

Code du produit: 2195

Page 2 de 10

- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H336

Conseils de prudence

P101-P102-P233-P271-P501

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			80 - 100 %
	200-661-7		01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
69011-36-5	Isotridecanol, éthoxylé			3 - 8 %
	931-138-8			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
67-63-0	200-661-7	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	80 - 100 %
	par inhalation: CL50 = 47,5 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 12800 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5280 mg/kg		
69011-36-5	931-138-8	Isotridecanol, éthoxylé	3 - 8 %
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 10,1 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 10,1		

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

5 % - < 15 % agents de surface non ioniques.

Diesel Organic Cleaner

Date de révision: 31.03.2025

Code du produit: 2195

Page 3 de 10

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. Consulter un médecin.

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Après récupération de plus grande quantité de substance :

Administer du charbon actif afin de réduire la résorption dans l'appareil digestif.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée

mousse résistante à l'alcool.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Poudre ABC

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : utiliser porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Utiliser un équipement de protection individuel

Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Recueillir avec un matériau absorbant (sable, terre de diatomée, liant d'acide ou universel)

Diesel Organic Cleaner

Date de révision: 31.03.2025

Code du produit: 2195

Page 4 de 10

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.
Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Assurer une aération suffisante.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
Conserver à l'écart de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Matériau approprié: Caoutchouc butyle, FKM (Caoutchouc fluoré).
épaisseur de matériau : 0,4 – 0,5 mm
Temps de pénétration >= 480 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite formation d'aérosol ou de nébulosité.

Utiliser un appareil respiratoire doté d'un filtre adapté (type de filtre ABEK)

Diesel Organic Cleaner

Date de révision: 31.03.2025

Code du produit: 2195

Page 5 de 10

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: incolore trouble
Odeur: spécifique de la substance

Testé selon la méthode

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition
et intervalle d'ébullition: 82 °C
Limite inférieure d'explosivité: 2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité: 12 vol. %
Point d'éclair: 12 °C DIN 51755
pH-Valeur: non applicable
Densité (à 20 °C): 0,795 g/cm³ DIN 51757

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Température d'inflammation spontanée
gaz: 425 °C

Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité dynamique:
(à 20 °C) 2,5 mPa·s DIN 53015

Information supplémentaire

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction violente avec : Agents oxydants, fortes.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e)
Décomposition thermique Distillable sans décomposition à pression normale
Réaction violente avec : Agents oxydants, fortes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Diesel Organic Cleaner

Date de révision: 31.03.2025

Code du produit: 2195

Page 6 de 10

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol					
	orale	DL50 mg/kg	5280	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	12800	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	47,5 mg/l	Rat		
69011-36-5	Isotridecanol, éthoxylé					
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin		

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Diesel Organic Cleaner

Date de révision: 31.03.2025

Code du produit: 2195

Page 7 de 10

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	9640	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1000	72 h	Algues	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	13299	48 h	Daphnia magna	
69011-36-5	Isotridecanol, éthoxylé					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1-10	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1-10	72 h	Poisson	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1-10	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
69011-36-5	Isotridecanol, éthoxylé				
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	> 60 %	28		
	OCDE 301A/ ISO 7827/ EEC 92/69/V, C.4-A	> 70 %	28		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

Pour ce produit on ne peut pas définir de code d'identification déchet conformément à la réglementation européenne parce que seul l'usage prévu par le consommateur permet une classification.

Définir les critères d'élimination avec l'organisme agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport


Transport terrestre (ADR/RID)

Diesel Organic Cleaner


Date de révision: 31.03.2025

Code du produit: 2195


Page 8 de 10

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1219
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	601
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1219
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	601
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1219
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
	
Marine polluant:	-
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

Diesel Organic Cleaner

Date de révision: 31.03.2025

Code du produit: 2195

Page 9 de 10

EmS:	F-E, S-D
Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1219
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ISOPROPYL ALCOHOL
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Dispositions spéciales:	A180	
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L	
Passenger LQ:	Y341	
Quantité exceptée:	E2	
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):		353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):		5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):		364
IATA-Quantité maximale (cargo):		60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
---------------------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

2010/75/UE (COV):	95 % (755,25 g/l)
2004/42/CE (COV):	95 % (755,25 g/l)
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Information supplémentaire

contient:

5 - 15 % Tensides non ioniques

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):	1 - présente un faible danger pour l'eau
------------------------------	--

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:
propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

RUBRIQUE 16: Autres informations

Diesel Organic Cleaner

Date de révision: 31.03.2025

Code du produit: 2195

Page 10 de 10

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,14.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquide inflammable

Acute Tox: Toxicité aiguë

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)